

Les Cahiers de droit



« *THE AIR CODE OF THE U.S.S.R.* », Translated and annotated by Denis A. Cooper, The Michie Company, Charlottesville, Virginia, 1966, 298 pages.

Victor Cayer

Volume 8, Number 3, 1966–1967

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1004318ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1004318ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (print)

1918-8218 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Cayer, V. (1966). Review of [« *THE AIR CODE OF THE U.S.S.R.* », Translated and annotated by Denis A. Cooper, The Michie Company, Charlottesville, Virginia, 1966, 298 pages.] *Les Cahiers de droit*, 8(3), 333–333.
<https://doi.org/10.7202/1004318ar>

Somme toute, l'ouvrage offre un intérêt pratique certain, d'autant plus que la consultation y est facilitée par une présentation intéressante et un index complet donnant un aperçu des principales questions débattues.

VICTOR CAYER.

Droit II

CHRISTIAN DE WULF, « **The Trust and Corresponding Institutions in the Civil Law** ». Centre interuniversitaire de Droit comparé. Émile Bruylant, Bruxelles, 1965, 201 pages.

Christian de Wulf, professeur à l'université de Gand, fait une étude de droit comparé entre le trust en Common Law et les institutions analogues en droit civil. Par droit civil, l'auteur précise qu'il faut entendre ici les systèmes juridiques inspirés du droit romain. Il s'attache à mettre en opposition l'uniformité du droit anglais en matière de trust et l'entière diversité des institutions qui lui correspondent en droit civil.

Dans cette étude l'auteur fait une double analyse, l'une verticale, l'autre horizontale. L'analyse verticale consiste en une comparaison entre le fonctionnement interne du trust avec celui des institutions françaises : droits du trustee, du bénéficiaire et des tiers acquéreurs (preuve du trust et de ses abus par le trustee, etc.). Dans l'analyse horizontale, l'auteur décrit le fonctionnement du trust dans le droit de la famille, la vie sociale et le droit commercial, toujours en comparant avec le droit civil.

« Cet ouvrage n'est pas un traité du trust, mais plutôt une série d'essais destinés à en souligner les traits essentiels. » (p. 192).

LOUIS CRÊTE.

Droit II

« **THE AIR CODE OF THE U.S.S.R.** » Translated and annotated by Denis A. Cooper. The Michie Company, Charlottesville, Virginia, 1966, 298 pages.

A une époque où l'U.R.S.S. entreprend des vols intercontinentaux⁽¹⁾ par l'intermédiaire de l'Aeroflot⁽²⁾, une présentation de la situation du droit aérien de ce pays s'avérerait nécessaire. Des rapports nouveaux allaient naître en droit aérien et il fallait les préparer au cas d'éventuels conflits.

Le traducteur nous offre au départ des notions sur l'aviation civile en U.R.S.S. Par après, il nous donne le texte du code de l'air de cette grande puissance internationale en y ajoutant des notes explicatives sous certains articles. Chose assez étonnante entre autres, on y retrouve le texte de la Convention de Varsovie du 12 octobre 1929 sur l'unification de certaines règles concernant le transport aérien international, convention ratifiée par l'U.R.S.S.

Bref, le livre est très bien présenté et offre un intérêt actuel. Il nous permet en plus de constater que le Canada devra, dans un avenir rapproché, se maintenir à l'avant-garde et nous offrir un véritable code de l'air.

VICTOR CAYER.

Droit II

« **Rapports belges au VII^e Congrès international de droit comparé** ». Uppsala, 6-13 août 1966. Préface de Jean Limpens, Bruxelles, C.I.D.C., 1966, 538 pages.

Le volumineux ouvrage qui nous vient d'un pays dont on ignore souvent le droit rassemble les vingt-cinq rapports belges présentés au congrès de l'Aca-

(1) Moscou à Montréal, Montréal à Moscou, Moscou à New York et New York à Moscou.

(2) Seule compagnie aérienne de l'U.R.S.S., appartenant à l'État bien entendu.